



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mars 2024

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 14

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Hélène de SAINT DO donne procuration à Mme Hélène RATA

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	21/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

14. Budget primitif principal : Vote des attributions de subventions aux associations et autres organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 4221-1 et L. 4221-5 qui disposent que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente et son article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2131-11, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil municipal, maire et les adjoints compris, intéressés à l'affaire (intérêt personnel), soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ;

Considérant les demandes des associations et organismes et que les activités conduites par ces associations et organismes sont d'intérêt local,

Considérant la proposition de M. le Maire ci-jointe en annexe à la présente délibération,

Considérant les avis des commissions :

- « Education, petite enfance et politique de la ville » des 07/11/23 et 03/10/24,
- « Vie associative, Citoyenneté et Sport » du 02/11/23,
- « Solidarités et logement social » du 05/02/24,

Considérant que l'intérêt personnel peut relever d'un intérêt familial lorsque les liens entre un conseiller et des membres de sa famille intéressent directement l'affaire délibérée, d'ordre patrimonial, commercial ou industriel. L'intérêt personnel peut également être d'ordre professionnel ; un conseiller municipal ne peut prendre part à la délibération relative à une affaire concernant son activité professionnelle ;

Considérant que la participation au vote permettant l'adoption d'une délibération par une personne intéressée à l'affaire est à elle seule de nature à entraîner l'illégalité de cette délibération, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association,

Considérant que l'attribution par la commune de la subvention au CCAS se confond avec l'intérêt de la généralité des habitants de la commune, M. Tony LOISEL, président, Mme Marie Christine MILLAUD vice-Présidente ainsi que les membres élus du Conseil d'Administration peuvent prendre part au vote,

Considérant que, pour écarter tout risque d'intérêt personnel, ne prendront pas part au vote (ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions) et sortent de la salle :

- M. Pierre CUCHET, en tant qu'adhérent à l'association « les Archers de Rô »,
- M. Jonathan COULANDREAU, en tant qu'adhérent de l'association « Club Haltérophilie Culturiste (CHCA) »,
- Mme Marie-Christine MILLAUD, en tant qu'adhérente à l'association « Les Colombes » et « AQCVA »,
- M. Arnaud LATREUILLE et M. Jacques GAREL en tant qu'adhérents de l'association de quartier « Grand Large »,
- Mme Hélène RATA, en tant qu'adhérente de l'association de quartier « Aytré Nord »,
- M. Jean-François RABEAU et M. Yan GENONET, en tant qu'adhérents de l'association de quartier « Fief des Galères »,
- Mme Rita RIO et M. Dominique GAUDIN, en tant qu'adhérents de l'association de quartier « AQCVA »,
- M. Olivier CALIX, en tant que membre des représentants des parents d'élèves de l'école primaire La Courbe et M. Camille LAGRANGE dont la compagne est membre du bureau de l'association des parents d'élèves de l'école La Courbe,
- Mme Marie Christine MILLAUD, M. Thierry LAMBERT et Mme Laetitia BOURDIER, en tant que représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel (CSC),
- M. Yan GENONET en tant qu'adhérent au Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel (CSC),
- Mme Hélène RATA, en tant qu'adhérente de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP),
- Mme Sophie DESPRES en tant que représentante de la commune au Conseil d'Administration de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP),
- M. Yan GENONET en tant que Vice-Président dans le Conseil d'Administration de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP)
- M. Camille LAGRANGE, Mme Estelle QUÉRÉ, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, en tant que parents d'élèves adhérents de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP)
- Mme Nadine NIVAULT, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT en tant que membres de l'ARS

Considérant que la présente délibération comporte plusieurs votes distincts les uns des autres ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention au CCAS relevant de l'action sociale (voir annexe) dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657362 de la section de fonctionnement en dépenses,

M. Pierre CUCHET est invité à sortir ; il ne prendra pas part au vote et ne sera pas comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « les Archers de Rô », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Pierre CUCHET rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

M. Jonathan COULANDREAU est invité à sortir ; il ne prendra pas part au vote et ne sera pas comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « Club Haltérophilie Culturiste (CHCA) », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Jonathan COULANDREAU rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

Mme Marie-Christine MILLAUD est invitée à sortir ; elle ne prendra pas part au vote et ne sera pas comptabilisée dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « Les Colombes » dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Marie-Christine MILLAUD rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

M. Arnaud LATREUILLE et M. Jacques GAREL sont invités à sortir ; ils ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR

- 6 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « Grand Large », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Arnaud LATREUILLE et M. Jacques GAREL rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Mme Hélène RATA (+ le pouvoir de Mme Hélène de SAINT DO) est invitée à sortir ; elle ne prendra pas part au vote et ne sera pas comptabilisée dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR

- 6 absentions :

(M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « Aytré Nord », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Hélène RATA (+ le pouvoir de Mme Hélène de SAINT DO) rentre dans la salle et prend part à la suite des votes.

M. Jean François RABEAU et M. Yan GENONET sont invités à sortir ; ils ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix POUR

- 7 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « Fief des Galères », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Jean François RABEAU et M. Yan GENONET rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Mme Rita RIO, Mme Marie-Christine MILLAUD et M. Dominique GAUDIN sont invités à sortir ; ils/elles ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 18 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association « AQCVA », dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Rita RIO, Mme Marie-Christine MILLAUD et M. Dominique GAUDIN rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

M. Olivier CALIX et M. Camille LAGRANGE sont invités à sortir ; ils ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix POUR

- 7 absentions :

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'association des parents d'élèves de l'école La Courbe, dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

M. Olivier CALIX et M. Camille LAGRANGE rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Mme Marie Christine MILLAUD, M. Thierry LAMBERT, Mme Laetitia BOURDIER et M. Yan GENONET sont invités à sortir ; ils/elles ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 18 voix POUR

- 4 voix CONTRE

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM)

- 3 absentions :

(M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention au Centre Socio-culturel (CSC), dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Marie Christine MILLAUD, M. Thierry LAMBERT, Mme Laetitia BOURDIER et M. Yan GENONET rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Mme Hélène RATA, Mme Sophie DESPRES, M. Yan GENONET, M. Camille LAGRANGE, Mme Estelle QUÉRÉ, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM sont invités à sortir ; ils/elles ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 18 voix POUR

- 2 absentions

(M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL)

APPROUVE la subvention à la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP), dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Mme Hélène RATA, Mme Sophie DESPRES, M. Yan GENONET, M. Camille LAGRANGE, Mme Estelle QUÉRÉ, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Mme Nadine NIVault, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT sont invités à sortir ; ils/elles ne prendront pas part au vote et ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 18 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention à l'ARS,

Mme Nadine NIVAULT, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT rentrent dans la salle et prennent part à la suite des votes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR

- 8 absentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA)

APPROUVE la subvention aux autres associations non énoncées nominativement ci-dessus et telles qu'inscrites sur l'annexe jointe, dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses.

Annexe 21 : Liste des subventions

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance

AR Prefecture

017-211700281-20240328-DEL14_280324-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024